

Promouvoir une écologie positive	P3
Developper le système portuaire et le transport maritime	T200

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Transports,
VU le Code de la Commande publique,
VU la délibération du Conseil régional du 19 juin 2025 approuvant les statuts de la SPL Pays de la Loire Mobilités – Exploitation,
VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil Régional,
- CONSIDÉRANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 16 octobre 2025,
CONSIDÉRANT l'avis du CESER
CONSIDÉRANT le rapport de sa Présidente,
CONSIDÉRANT la tenue de la commission Transports, Territoires, Environnement, Energie

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2026 d'une dotation de 13 450 000€ d'autorisations de programme, de 26 284 200€ d'autorisations d'engagement, de 5 369 000 € de crédits de paiement d'investissement et 4 658 500 € de crédits de paiement de fonctionnement au titre du programme T200 « Développer le système portuaire »

D'APPROUVER

la cession au Département de la Vendée de 100 actions de la SPL "Pays de la Loire Mobilités – Exploitation" pour un montant total de 10 000 € ;

D'APPROUVER

d'approuver la modification des statuts présentée en 1 annexe 1, la nouvelle répartition du capital et la nouvelle composition du Conseil d'administration ;

D'AUTORISER

les représentants de la Région au Conseil d'administration à voter favorablement en faveur de l'intégration du Département de la Vendée au sein de la SPL PLME, de la modification des statuts présentée en 1 annexe 1, de la nouvelle répartition du capital et de la nouvelle composition du Conseil d'administration.

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 24 300 000 € TTC pour la prise en charge des dépenses d'exploitation du transport entre le continent et l'Ile d'Yeu dans le cadre de la contribution financière à la SPL « Pays de la Loire Mobilités Exploitation » 2026-2030,

D'ATTRIBUER

à la SPL "Pays de la Loire Mobilités - Exploitation" une subvention d'équipement de 3 695 300 € TTC sur une dépense subventionnable de 3 695 300 € TTC, pour le financement des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exploitation du service de transport entre le continent et l'Île d'Yeu sur 5 ans selon le programme pluriannuel d'investissements,

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 3 695 300 € TTC,

D'APPROUVER

la convention relative aux conditions de délivrance des cartes insulaires ouvrant droit à des tarifs préférentiels sur la flotte exploitée par la Société Publique Locale "Pays de la Loire Mobilités - Exploitation", présentée en 1 annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 1 782 500 TTC pour les redevances du domaine public des domaines portuaires de Port Joinville et de Fromentine,

D'APPROUVER

le versement d'une contribution statutaire de 100 000 € TTC au SMTH pour 2026

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante de 100 000 € TTC.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire
Abstention : Gabriel de CHABOT.

Vote dissocié sur le point 1.3 : Contrat de délégation de service public de transport maritime entre le continent et l'Île d'Yeu :

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Gabriel de CHABOT.

Vote dissocié sur le point 2.1 : CPER portuaire :

Abstention : Gabriel de CHABOT.

Ces élus ne prennent pas part au vote : Roch BRANCOUR, Yveline THIBAUD, Lucie ETONNO, Claire HUGUES, François BLANCHET, Evelyne MENNETRIER, Richard THIRIET, Stéphane GACHET.

